
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 décembre 2012 à 8 h 30
Salle du conseil, Hôtel de ville
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, Maire
M. Laurent Blanchard, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Éline Ayotte, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
M. Richard Deschamps, Membre du comité exécutif
M. Christian G. Dubois, Membre du comité exécutif
Mme Josée Duplessis, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Alain Tassé, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Caroline Bourgeois, leader du comité exécutif
M. Étienne Brunet, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 2011

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 décembre 2012, en y retirant les articles 20.013, 20.020, 30.012, 40.003 et 60.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 2012

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 2013

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE12 2014

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE12 2015

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception intégrée afin de réaliser le projet du centre de services animaliers municipal et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1125110004

CE12 2016

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1125110006

CE12 2017

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un contrat d'une durée maximale de 36 mois concernant l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du Centre de Gestion de la Mobilité Urbaine (CGMU)

Adopté à l'unanimité.

20.003 1125309009

CE12 2018

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont du parc du Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1121246015

CE12 2019

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services de fourniture et de gestion de gaz naturel pour le regroupement d'achat de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} décembre 2013 au 31 octobre 2015 avec possibilité de prolongation de 2 années optionnelles.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1124132001

CE12 2020

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour une période de 1 an, pour la fourniture des services associés au programme Passeport Avantage, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 881 528,71 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 16 octobre, 17 octobre et 22 octobre 2012;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1123490003

CE12 2021

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période cinq ans, le contrat de récupération et de valorisation des rebuts de peinture dans les écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 304,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12414;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1120793003

CE12 2022

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc., du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015, pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 012,67 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 octobre 2012;
- 2 - d'approuver, à cette fin, le projet de contrat d'entretien de licence de logiciel entre la Ville et Information Builders (Canada) inc., selon les termes et conditions stipulés audit contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1120998002

CE12 2023

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre collective avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de déchiquetage et de destruction de divers documents et supports, pour une période de 60 soixante mois avec possibilité de prolongation d'un an, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11853 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1125085002

CE12 2024

Vu la résolution CM12 0983 du conseil municipal du 19 novembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante;
- 2 - d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 4 ans, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12364 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1123447003

CE12 2025

Vu la résolution CM12 0982 en date du 19 novembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Automobiles Léveillé inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de neuf voitures hybride neuves, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 214 391,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12372 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile (SAAQ) du Québec au montant de 18 600,14 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1122837001

CE12 2026

Vu la résolution CM12 0986 du conseil municipal en date du 19 novembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 875 156,59 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la construction du nouvel écocentre Sud-Ouest;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 729 649,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 12-12080, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1125892002

CE12 2027

Vu la résolution CM12 0991 du conseil municipal en date du 19 novembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick constitué du lot 1 573 865 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest, pour le prix de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse d'achat.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1121195009

CE12 2028

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Préfontaine inc. un immeuble situé au quadrant sud-ouest des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 3 635 817 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 7 327,5 mètres carrés, pour la somme de 2 618 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- de renoncer à l'une des conditions prévues dans la proposition de l'acquéreur relativement à l'aménagement par ce dernier d'un sentier piétonnier qui fait l'objet d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville, considérant l'intervention de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1121368012

CE12 2029

Vu la résolution CM12 0988 en date du 19 novembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 360 000 \$, pour la mise aux normes des installations électriques, aux propriétaires des bâtiments ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* :

ADRESSE ET PROPRIÉTAIRE	MONTANT
99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	60 000 \$
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	60 000 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1113809001

CE12 2030

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Opsis Gestion d'infrastructures inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12218;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1125054003

CE12 2031

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire PCD Solutions Inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une licence IBM «Snap-Mirror», aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 375,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12410 ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1126075006

CE12 2032

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec deux options de prolongation d'un an chacune pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5;
- 2- d'accorder à TransMontaigne Marketing Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 37 319 781,24 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 piloté par la STM;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1125317002

CE12 2033

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses retraites (Ariel) ;
- 2- d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Morneau Shepell Ltée (CE11 0326), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1120626001

CE12 2034

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres d'une durée prévue de 3 ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en œuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12112, le tout selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention :

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
Dessau inc.	1 250 000 \$
Aecom consultant inc.	750 000 \$
Cima+ s.e.n.c.	500 000 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Émilie Thuillier

20.022 1125309007

CE12 2035

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Morneau Shepell Ltée (CG09 0468), pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses, pour une période maximale de douze mois, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1120589005

CE12 2036

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de cession entre Pierre Delisle architecte et Archipel architecture inc., auquel interviennent la Ville de Montréal, SDK et associés inc. et Génivar inc., par lequel Pierre Delisle architecte cède à Archipel architecture inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels pour la mise aux normes de la caserne 75 (CE11 0173), selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1121035017

CE12 2037

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Édifice 9500 (2001) inc., un terrain avec bâtisse dessus érigée, d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent et à l'est de la rue de L'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283 cadastre du Québec, aux fins d'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour la somme de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1124306003

CE12 2038

Vu la résolution CA12 29 0321 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 5 novembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'acte de modification de l'assiette de la servitude de passage en faveur de la Ville, sur le lot 1 389 083, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin de corriger l'empiètement de 15 cm dans la servitude de passage initiale, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1123903042

CE12 2039

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 999 \$, aux neuf organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2013*, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications :

Projets	Organismes	Contributions financières	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
Création d'un cours de danse intégrée destiné aux enfants de 7 à 12 ans	Corpuscule Danse	13 935 \$	10 451,25 \$	3 483,75
Oïkos	Les compagnons de Montréal	12 526 \$	9 394,50 \$	3 131,50 \$
Média/tri/cité	Coopérative de Solidarité Mosaïques	12 900 \$	9 675,00 \$	3 225,00 \$
Ateliers de danse sur la sensibilisation à l'intimidation et à la violence	Événements Prima Danse	10 000 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$
Projet Long Board	Association Les Chemins du Soleil inc.	3 638 \$	2 728,50 \$	909,50 \$
BURGZ Stories	Projet LOVE : Vivre sans violence	10 000 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$
La musique dans la peau, ateliers créatifs	Société pour la promotion des bienfaits de l'apprentissage de la musique	15 000 \$	11 250,00 \$	3 750,00 \$
Les intersections sauvages	Cactus Montréal (Cirque Hors Piste)	14 000 \$	10 500,00 \$	3 500,00 \$
Découvre-toi	Services de loisirs Saint-Jacques de Montréal	8 000 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$
	Total	99 999 \$	74 999,25 \$	24 999,75 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1121696002

CE12 2040

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Centre Segal des arts de la scène pour appuyer ses activités de la saison 2012-2013;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1120015005

CE12 2041

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 36 525 \$, à l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits, pour la réalisation d'activités de formation aux intervenants du milieu du loisir montréalais travaillant avec la petite enfance, dans le cadre d'une convention de partenariat de trois ans (2013-2014-2015) avec le Bureau du loisir;
- 2- d'approuver un projet de convention de partenariat à cet effet et d'autoriser le directeur de la Direction de la culture et du patrimoine, à le signer, pour et au nom de la Ville;

Contribution financière AMDL Tout-petits 2013-2014-2015				
	2013	2014	2015	Contribution totale
1er versement	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	
2e versement	2 175 \$	2 175 \$	2 175 \$	
Total	12 175 \$	12 175 \$	12 175 \$	36 525 \$
			% Soutien VdeM	85 %

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1124739002

CE12 2042

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à Maison Saint-Gabriel, dans le but de soutenir les activités du 350^e anniversaire de l'arrivée des Fille du Roy en Nouvelle-France, pour la période du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la fin de la réalisation de la programmation ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1120956001

CE12 2043

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser un soutien financier supplémentaire de 15 000 \$, taxes incluses, pour une durée d'un an à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au Projet « Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie », dans le cadre du programme « Subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG » (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada);
- 2- d'approuver la modification de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1121887003

CE12 2044

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 629 054,43 \$, taxes incluses, pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, situé au 7070 rue Henri-Julien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Soconex entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 573 840,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5619;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1120660008

CE12 2045

Vu la résolution CA12 27 0386 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 septembre 2012;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de décréter l'imposition d'une réserve sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 à des fins de rue;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1123642002

CE12 2046

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les services professionnels du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour les travaux de réfection et de construction des infrastructures municipales nécessaires à la réalisation du projet du promoteur Touchette Automobile ltée sur l'avenue Goulet.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1124360001

CE12 2047

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prolonger jusqu'au 1^{er} janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville prévue dans la résolution CM10 0950 à l'effet d'être compétent pour appliquer les mesures prévues à la Politique de gestion contractuelle, le tout conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération des modifications à ladite politique;

2 - d'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle décrites au sommaire décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

3 - d'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle décrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1124915003

CE12 2048

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'accréditation de sept organismes ci-après désignés oeuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais) :

- 1- Association des sports pour aveugles de Montréal
- 2- Théâtre aphasique
- 3- Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI)
- 4- Corporation l'Espoir
- 5- Le Centre Viomax
- 6- Association Loisirs soleil
- 7- Centre d'intégration à la vie active (CIVA)

Adopté à l'unanimité.

30.004 1121696003

CE12 2049

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes que ce ministère compte autoriser dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'offrir aux électeurs et aux électrices de Montréal de se prévaloir du « vote par anticipation au bureau du président d'élection » et du « vote au domicile de l'électeur ».

Adopté à l'unanimité.

30.005 1120892004

CE12 2050

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre l'immeuble sis au 977, rue Lucien L'Allier, soit le lot 1 851 385 du cadastre du Québec, ainsi que l'immeuble sis au 1000-1006, rue de la Montagne, soit les lots 1 851 394 et 2 160 021 du cadastre du Québec, à la compagnie 9269-9388 Québec inc. pour le prix de vente de 12 300 000 \$, incluant une commission de 50 000 \$ à verser au courtier de l'acheteur, soit la compagnie Groupe Immobilier Premium Inc.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1120341002

CE12 2051

Il est

RÉSOLU :

de nommer, sous réserve de la décision du conseil municipal quant à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2013, les représentants suivants de la Ville aux différentes instances de l'UMQ :

- messieurs Michael Applebaum, Laurent Blanchard et Michel Bissonnet au conseil d'administration, au caucus des grandes villes et au caucus des municipalités de la métropole;
- messieurs Michael Applebaum et Michel Bissonnet au comité exécutif;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74\$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1121238002

CE12 2052

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour offrir et assurer le soutien professionnel et administratif au Conseil du patrimoine de Montréal;
- 2- de transférer les ressources humaines et financières affectées au Conseil du patrimoine de Montréal à la Direction de la culture et du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2013, après avoir opéré le virement budgétaire requis à cette fin, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de la culture et du patrimoine à compter de 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1120382007

CE12 2053

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 687 343,75 \$, en provenance du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement vers le projet 40138 - Griffintown II - Phase 2/Peel – Phase 3/Sainte-Anne, pour permettre d'acquérir un terrain constitué du lot 1 853 528 du cadastre du Québec, situé dans le centre-ville dans l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1124040001

CE12 2054

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la modification de la source de financement de certains sous-projets d'immobilisation du projet 55845-Programme de réfection d'artères, au PTI 2012 de la Direction du transport, afin de récupérer les fonds de la réserve de voirie ainsi dégagés, soit 6 090 995,33 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser pour ce faire, le virement budgétaire en 2012 de 6 091 000 \$ du projet: 55860-Programme de réfection des rues collectrices locales vers le projet: 55845-Programme de réfection d'artères, le tout au Programme triennal d'immobilisation de la Direction du transport du Service du développement et des opérations ;

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser un financement de 1 190 995,33 \$ en provenance de la réserve de voirie locale, découlant du virement budgétaire de 6 090 995,33 \$, vers la Direction des transports afin d'effectuer des dépenses de fonctionnement en 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1126115001

CE12 2055

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, pour inscription, les projets soumis par les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine et de LaSalle (Bloc 5), au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et année 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP);
- 2- d'autoriser un virement budgétaire total de 636 611 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie afin de virer, lors des octrois des contrats, la portion Ville vers l'arrondissement concerné, et ce, jusqu'à concurrence du montant maximal admissible, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser toute modification requise pour l'année des virements prévue au dossier, selon les dates d'octroi des contrats, sous réserve des disponibilités budgétaires du Service de la qualité de vie.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1125915013

CE12 2056

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant que le 10 décembre 2012, le directeur de la gestion financière et trésorier adjoint a accepté, par sa décision déléguée numéro 2121629006, un financement pour un emprunt d'un montant de 80 000 000 \$ CA.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce "A", jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
- 2- d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés à la présente résolution comme pièce "B" ;
- 3- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer les certificats globaux, joints à la présente résolution comme pièce "B" ;
- 4- de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;
- 5- d'autoriser Marchés Mondiaux CIBC Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. ("CDS") pour l'inscription en compte de cette émission ;
- 6- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
- 7- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le directeur principal et trésorier, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Marchés Mondiaux CIBC Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
- 8- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales ;

- 9- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
- 10- d'autoriser M. Jacques Marleau et M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
- 11- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le directeur et trésorier adjoint de la gestion financière à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
- 12- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce "B" précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1121629003

CE12 2057

Considérant l'urgence de préserver l'intégrité du bâtiment :

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'effectuer les travaux essentiels et urgents ; d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme « Les Entreprises QMD » aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012 ;
- 2- d'autoriser le report des budgets non-utilisés de 2012 à 2013 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1124711002

CE12 2058

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1125337012

CE12 2059

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 novembre 2012, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal », en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1125924005

CE12 2060

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2013 » permettant la délégation au directeur principal et trésorier et au directeur de la gestion financière et trésorier adjoint :

- 1- du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 795 000 000 \$CA d'ici le 31 décembre 2013 à condition que l'écart entre le taux des obligations du gouvernement du Québec et celles de la Ville de Montréal de même échéance ne dépasse pas 100 points de base (1,00%) et sous réserve des approbations ministérielles requises ;

2- et du pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le directeur principal et trésorier ou le directeur de la gestion financière et trésorier adjoint du Service des finances devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement. Le directeur principal et trésorier ou le directeur de la gestion financière et trésorier adjoint du Service des finances devra, pour chaque offre d'emprunt approuvée en vertu de la présente délégation, obtenir, par résolution du comité exécutif, l'approbation des documents relatifs à la clôture de la transaction d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1120144005

RCE 12-018

CE12 2061

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser les promotions de cadres policiers suivantes, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure :

- Monsieur Marc Tanguay, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Alain Bourdages, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef de la Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Daniel Allard, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre de chef de la Division de la sécurité routière et des patrouilles spécialisées, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Daniel Touchette, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Gino Dubé, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef du Poste de quartier 26, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Dominic Harvey, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de cadre conseil au Service à la communauté région nord, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Charles Mailloux, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service (soutien) au Service des enquêtes spécialisées, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Bernard Lamothe, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service (opérations) au Service des enquêtes spécialisées, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Madame Estelle Landry, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de chef de la Section des enquêtes nord, est promue en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Mohamed Azid Bouhdid, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Mario Frappier, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;

- Monsieur Danik Guerrero, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Daniel Rousseau, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre de chef de la Division des communications opérationnelles et information policière, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Patrick Lamarre, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Division du crime organisé, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Laval Villeneuve, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Mario Fournier, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Division du renseignement, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Claude Bussièrès, actuellement assistant-directeur en fonction supérieure, à titre de chef au Service du soutien aux opérations policières, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Ian Lafrenière, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre conseil à la Section des communications corporatives, est promu en permanence au même grade et à la même fonction;
- Monsieur Sylvain Lemay, assistant-directeur, actuellement adjoint exécutif au Bureau du directeur et relations avec les élus, est promu au même grade et à la même fonction.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1122418006

CE12 2062

Il est

RÉSOLU :

de nommer temporairement madame Susan McKercher à titre d'adjointe au directeur du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal, dans la classe salariale FM07 (77 240 \$ - 96 550 \$ - 115 860 \$), le tout en conformité avec la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (CE11 1565).

Adopté à l'unanimité.

50.002 1120132003

CE12 2063

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer M. Agop Evereklian à titre de Directeur principal - affaires institutionnelles au Service des affaires institutionnelles dans la classe salariale FM11 (109 340 \$ - 136 680 \$ - 164 020 \$) à compter du 22 décembre 2012, le tout en conformité avec l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres (CE10 1546 et ses modifications) et de l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre;

2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Benoit Dorais
M. Réal Ménard
Mme Josée Duplessis

50.003 1125981006

CE12 2064

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 26 au 30 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1121041011

CE12 2065

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125054003 : Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.005 1120573008

CE12 2066

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125317002 : Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1120573010

CE12 2067

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE12482022 : Accorder un contrat à 9129-2201 Québec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1120573011

CE12 2068

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125309007 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1120573009

CE12 2069

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124306003 : Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

60.009 1120573012

Levée de la séance à 17 h 40

70.001

Les résolutions CE12 2011 à CE12 2069 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Laurent Blanchard
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville